



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique de la vieillesse

Question écrite n° 5030

#### Texte de la question

M Andre Delehedde appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur les reductions qui sont accordees a certaines categories de personnes pour l'entree sur les stades, notamment dans le domaine du football. Il lui rappelle que les jeunes et les militaires disposent de ces reductions tandis que les personnes agees qui s'interessent au sport ne peuvent beneficier des memes reductions. Il lui demande les mesures qui existent pour faciliter au niveau financier l'acces des stades aux personnes agees et les mesures nouvelles qu'il entend prendre.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'organisation des manifestations sportives a l'echelon national est generalement confiee aux differentes emanations des federations que constituent les clubs, comites ou ligues. Il appartient des lors aux organisateurs de definir le montant des droits d'entree et d'etablir une liste des beneficiaires, soit de tarifs preferentiels, soit de gratuite. A ce jour aucun texte reglementaire ni aucune decision applicable a l'ensemble des federations n'ont ete pris au benefice des personnes agees. En effet les avantages qu'une mesure de ce type pourraient apporter aux interesses seraient sans commune mesure avec les repercussions financieres qu'entraînerait pour les federations la mise en place d'un systeme d'exoneration totale ou partielle du prix d'entree sur les stades en faveur des personnes agees. Actuellement, seuls les mutilés de guerre peuvent beneficier de conditions d'entree privilegiees a l'occasion de la plupart des competitions des grands sports collectifs susceptibles de les interesser. Il ne semble pas opportun d'etendre cette mesure particuliere a l'ensemble des spectateurs du troisieme age en raison de la moins-value des recettes pour le mouvement sportif qu'impliquerait une telle generalisation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Delehedde Andr?](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5030

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 1988, page 3145